



ARTE SCOLAIRE 2012 (fin)

Les dotations horaires globalisées (DHG) tombent dans les établissements et avec elles, les postes supprimés au nom du dogme de non remplacement d'un poste de fonctionnaire sur deux partants à la retraite.

2nd degré

-157 postes dans l'académie

EN COLLEGES

le nombre d'élèves est en hausse dans l'académie et en Saône et Loire

- +123 élèves sur 21510 POUR LE 71
- **- 17 postes (-34 pour l'académie)**

EN LYCEES GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES:

- + 321 élèves dans l'académie et - 50 postes
- +17 élèves POUR LE 71 sur 9759 élèves
- **-26 Emploi Temps plein retirés**

EN LYCEES PROFESSIONNELS

- légère baisse d'élèves POUR LE 71 : -163 sur un total de 4165 ...
- **- 30 postes** et de nombreuses filières supprimées dans les lycées ce qui prive les élèves d'une offre de formation pour laquelle notre académie est déjà en retard!

Plus de 70 retraits d'emplois en tout face à une hausse d'effectifs globale!!!

La Saône-et-Loire paie cher!

DHG & carte scolaire.

Comment ça marche ?

Les établissements se trouvent en pleine carte scolaire. Le chef d'établissement vous a informés de la situation et vous connaissez les grandes lignes de la rentrée 2012.

A partir des prévisions d'effectifs pour l'année prochaine, chaque établissement reçoit sa *D.G.H* (dotation globale horaire) calculée selon des règles mathématiques prenant en compte le nombre d'élèves, le nombre de divisions, les structures La *D.G.H* est divisé en 2 parties : Heures Poste (HP) et Heures sup Année (HSA). Elle comprend toutes les heures y comprises celles de labo, décharges ...

Le chef d'établissement doit proposer à la commission permanente (C.P) un projet de répartition présenté sous la forme de tableaux appelés *TRMD* (tableaux de répartition des moyens par disciplines)

▸ en tenant compte des horaires entre les enseignements, et prévoyant les créations, suppressions (postes définitifs, non pourvus, compléments de service reçu ou donnés).

▸ concernant les structures avec l'organisation pédagogique, la mise en place du projet d'établissement : les besoins minimum par classe, options, accompagnement au travail, groupes, classes et divisions, L.V ...

Envoyez au SEUNSA copie de vos TRMD et CR de votre Commission permanente ou Conseil d'administration

Cette C.P est l'affaire de tous.

Il est possible d'intervenir sur la partie qui dépend de votre projet d'établissement et de répartir vos priorités (groupes, options, ATP, IDD, TPE, etc ...)

Les priorités et les choix retenus par la CP auront des répercussions sur les postes : prendre des heures pour instaurer tel ou tel choix aboutira parfois de fait à créer ou supprimer tel ou tel poste !

Suite à cette réunion, le chef d'établissement demande la suppression ou la création de postes ; les compléments de service reçus ou donnés, une affectation de stagiaires ou non.

Le conseil d'administration entérine les travaux de la CP. Dans la mesure où c'est lui qui décide du projet d'établissement, il contrôle que les moyens sont bien donnés en fonction de ce projet.

Ce type de fonctionnement est un fonctionnement de gestion. La logique voudrait qu'à partir de besoins : il y ait attribution des moyens. La réalité est l'inverse et l'établissement est tenu de rester dans les moyens qui lui sont imposés d'où les situations que nous connaissons tous !

**CTSD CARTE SCOLAIRE
2nd Degré convoqué
LE MARDI 13 MARS 2012**

Ordre du jour:

Préparation de la rentrée 2012 dans les collèges, SEGPA, lycées (d'enseignements général et technologique et lycées professionnels) et